

## Règlement de la boîte à livres

### 1- Principe

Fondée sur le principe de l'échange, du bien commun et de l'autogestion, une boîte à livres est une petite bibliothèque où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement.

Tous les livres sont les bienvenus excepté les manuels scolaires, dictionnaires, et tout autre ouvrage pédagogique ou scientifique. Les livres déposés doivent être tous publics et en bon état.

Il est également demandé :

- de ne pas déposer des stocks importants de livres ;
- de ne pas déposer des livres sur le présentoir ou au pied de celle-ci, si la boîte à livres est pleine.

Elle est accessible aux horaires d'ouverture de l'Inalco : 8h-22h du lundi au vendredi

### 2- Objectifs

Vous avez apprécié un livre? Déposez-le dans la boîte à livres, une autre personne en profitera. Outre la notion de partage, la boîte à livres permet également de recycler vos ouvrages en leur donnant une seconde vie.

### 3- Gestion de la boîte à livres

Le principe repose sur l'échange et le respect par les utilisateurs. Le service de l'événementiel et de l'action culturelle (SEAC) est cependant référent de la gestion de la boîte à livres.

Le SEAC se réserve le droit d'enlever de la boîte à livres tout livre incitant à la haine ou dégradant pour la personne humaine ainsi que les contenus pornographiques.

Si vous constatez un souci dans la boîte à livres, merci de le signaler à [evenementiel@inalco.fr](mailto:evenementiel@inalco.fr) ou au bureau 2.13.

#### 4- Présentoir

Le présentoir à côté de la boîte à livres est destiné à présenter les brochures des institutions partenaires de l'Inalco. Sont considérées comme partenaires les institutions ayant signé une convention de partenariat avec l'Inalco stipulant l'autorisation de déposer des brochures ou toute autre documentation au sein de l'Inalco. L'Inalco se réserve le droit d'enlever tout document dont la présence n'est pas justifiée sur le présentoir.